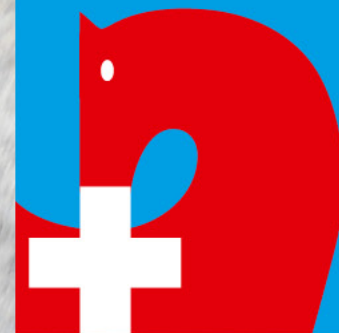




Fédération Suisse des Sports Équestres (FSSE)

Juges de saut Journée d'échange 2020





- Communications officielles
 - Liste des officiels
 - Formation des officiels
- Changements des règlements 2021
 - Règlement Général
 - Règlement de Saut
 - Règlement du Sport Poney



Communications officielles

LISTE DES OFFICIELS

Nouveaux officiels 2021*



Juges

- Joséphine Kohkné-Krug, Lausanne
- Céline Guex, Le Mont-sur-Lausanne
- *Andrea Mantel-Lamminger, Herisau*
- *Alexandra Mühlebach, Malters*
- *Pascale Siegenthaler, Wintherthur*
- *Daniel Stettler, Münsingen*
- *Hélène Ulrich, Uster*
- *Isabell Wobst, Zuckenriet*
- *Natalie Zoro, Watt*

Présidentes de Jury

- Viviane Auberson, St-Imier
- *Manuela Bucheli, Schüpfheim*
- *Susi Turba, Lustdorf*
- *Nicole Wiget, Flaach*
- *Katharina von Känel, Kloten*

*L'examen pratique n'a pas encore eu lieu en Suisse alémanique.



Retraites

- Claire Bodmer
- Erika Bögli
- Britta Breisacher
- Otto Knüsel
- Albert Mermod
- Serge Rubin
- Hannelore Streule

Démissions

- Catherine de Coulon
- Albert Herzog
- Urs Rüfenacht



Communications officielles

FORMATION DES OFFICIELS



- Base pour la formation des juges de saut
- Informations concernant l'expérience pratique et théorique
- Coordonnées de contact des responsable de la formation





- Avant la nomination en tant que Candidat Juge :
 - 2 engagements en tant qu'assistant d'un président de jury
 - **Cours d'introduction**
- Pendant la formation :
 - **Cours de juge – Stewarding** → **seul au paddock**
 - Cours de juge – Appréciation
 - Cours de constructeur de parcours pour CJ

Changements des règlements 2021

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Règlement Général

RG 3.5 – Restrictions kilométriques

Les restrictions kilométriques s'entendent depuis le domicile du cavalier jusqu'au lieu de la manifestation, s'il n'y a pas d'autres indications. La distance se calcule à vol d'oiseau. Les cantons suivants sont exemptés des restrictions kilométriques : le Tessin, les Grisons, le Valais.



Changements des règlements 2021

RÈGLEMENT DE SAUT



RS 7.3 – Qualification

¹Seuls des cavaliers en possession d'un Brevet (Brevet Combiné ou Brevet Or), respectivement d'une Licence de Saut délivrés par la FSSE et payés pour l'année en cours sont autorisés à prendre le départ dans des épreuves de saut.



RS 7.7 – Hors-concours

⁴Chaque cheval peut participer hors-concours dans une catégorie inférieure à celle où il devrait participer selon sa somme de points. ~~Il n'est pas autorisé à participer en concurrence dans d'autres épreuves le même jour.~~



RS 7.9 – Harnachement

~~¹Dans toutes les catégories : selle anglaise ; harnachement selon la « Directive Embouchures et harnachement » (voir chiffre 22). libre, à l'exception d'un simple licol ou d'une simple corde ainsi que de tout système d'ocillères ; les capuchons sont admis. Les masques contre les insectes sont interdits, les franges et les filets contre les insectes sont admis uniquement par-dessus les naseaux et en dessous de la muserolle. Les renforts en mouton peuvent être utilisés sur les deux côtés des montants de la bride, mais ils ne peuvent pas dépasser une épaisseur de trois centimètres (3 cm), mesuré à partir de la tête du cheval.~~



RS 11.13 – Épreuve en deux phases

Détails concernant l'organisation de ces barèmes : voir chiffre 21.

Article	Barème	Officiel dès	Spécial dès
11.13	Deux phases (A avec ou sans chrono / A avec ou sans chrono)	toutes les cat.	toutes les cat.
11.13	Deux phases (A avec ou sans chrono / C)	110 cm	110 cm
11.13	Deux phases particulières avec les points sur les deux phases	toutes les cat.	toutes les cat.
11.13	Deux phases particulières avec temps de la première phase	110 cm	110 cm



RS 11.23 – Épreuves pour les détenteurs de la licence N

⁵N140/145

- âge minimal des chevaux **six sept** ans ;
- [...]

⁶N150/155

- âge minimal des chevaux **six huit** ans ;
- [...]



RS 11.25 – Épreuves pour Children (cat. Ch)

Ouvertes aux Children ~~âgés de 12 à~~ jusqu'à 14 ans (jusqu'à la fin de l'année de leur 14 ans), détenteurs d'une licence de saut R ou N.



RS 11.27 – Épreuves pour Seniors

¹Ouvertes aux détenteurs d'une licence de saut valable payée, catégorie R ou N, **pour Sen90/95 également avec un Brevet**, pour cavalières et cavaliers, en âge Senior selon le Règlement FEI, avec des chevaux inscrits au registre du Sport FSSE. A partir de l'année de leur 60ème anniversaire, les cavalières et cavaliers peuvent choisir librement la catégorie des épreuves seniors, peu importe la somme des points du cheval ou du cavalier.

² Sont exclus les cavaliers ayant monté des épreuves avec une hauteur de 135 cm ou plus pendant l'année en cours et/ou l'année précédente. Le degré de difficulté ainsi que les finances d'engagement sont analogues entre **B/R90/95 et Sen90/95**, R/N100/105 et Sen100/105, R/N110/115 et Sen110/115 et entre R/N120/125 et Sen120/125.

[...]

⁴~~Un changement de degré avec le même cheval n'est pas possible le même jour.~~ Des épreuves séparées seront toujours proposées pour les **quatre cinq** catégories. [...]



RS 11.27 – Épreuves pour Seniors

⁵Sen90/95

- Hauteur 90/95cm;
- Cavaliers B sans limitations, chevaux sans limitation ;
- Cavaliers R sans limitations, chevaux avec une somme de points jusqu'à 100, pas de limitation pour les chevaux de quatre et cinq ans.

Le Manuel de Stewarding



- Place d'échauffement
- Tenue et équipement
- Domaine vétérinaire



Changements des règlements 2021

RÈGLEMENT DU SPORT PONEY

Règlement du Sport Poney

RSP 6.2.4 – Degrés de difficulté

2 Degré P50/55

[...]

– ~~Avec ou sans chrono~~ Sans chronométrage ou en 2 phases.

Merci pour votre attention !



Schweizerischer Verband für Pferdesport
Fédération Suisse des Sports Equestres
Federazione Svizzera Sport Equestri
Swiss Equestrian Federation

Postfach 726
Papiermühlestrasse 40 H
3000 Bern 22
Tel. +41 31 335 43 43
info@fnch.ch | fnch.ch